**Noémie Doiron est récipiendaire des prix de plaidoirie lors du concours national de la Coupe Sopinka qui a eu lieu les 13 et 14 mars 2015 à Ottawa.**

L’équipe de la Faculté de droit de l’Université de Moncton, composée d’Élaine Lang et de Noémie Doiron, qui avait gagné l’édition 2015 du concours régional de plaidoirie en première instance de la Coupe McKelvey le 14 février dernier, a terminé en deuxième rang les 13 et 14 mars 2015 au concours national de plaidoirie en première instance, la Coupe Sopinka, à Ottawa. L’équipe était accompagnée du professeur, James E. Lockyer, c.r., Maître Nicole Angers et Maître Gilles Lemieux.

Le concours de la Coupe Sopinka est réservé aux huit équipes gagnantes des concours régionaux parmi les équipes participantes des vingt-et-une facultés de droit au pays. Les équipes participantes étaient l’Université de Saskatchewan, l’Université de Manitoba, l’Université de Toronto, Osgoode Hall Law School, l’Université McGill, l’Université d’Ottawa – sections common law et droit civil et l’Université de Moncton. Chacune d’entre elles ont participé à l’un des quatre procès simulés tenus au Palais de justice à Ottawa.

L’équipe de la Faculté de droit de l’Université de Moncton a fait très belle figure lors du concours et Noémie Doiron, étudiante de troisième année à la Faculté de droit de l’Université de Moncton, a remporté le prix de la « meilleure plaideuse» et celui du « meilleur contre-interrogatoire » du concours national.

Ce concours reprenait le même scénario que celui utilisé lors du régional de l’Atlantique, la Coupe McKelvey. Les étudiants assurent la préparation des témoins, l’interrogatoire principal, le contre-interrogatoire et les plaidoiries. Le procès avait lieu devant juge et jury composé d’avocats et juges.